



Rendez vous pour un entretien préalable

Par **swno**, le **20/05/2015** à **11:05**

Bonjour,

La semaine prochaine j'ai un RV pour un entretien préalable à un licenciement pour inaptitude, je vais être accompagnée d'un collègue dois-je informer mon employeur de la présence de mon collègue et si oui est ce que un mail suffit ou bien un courrier?

Merci et Cordialement

Par **P.M.**, le **20/05/2015** à **14:03**

Bonjour,

Je vous aurais plutôt conseillé de choisir une Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, un Conseiller du Salarié mais vous n'êtes pas formellement obligé de prévenir l'employeur de sa présence, en tout cas il n'y a pas de délai de prévu...

Par **swno**, le **20/05/2015** à **14:30**

Merci beaucoup de votre réponse. Mon collègue est délégué du personnel et membre du CHSCT. J'espère que tout ira bien car mon affaire est assez tendue.

Cordialement